

Evaluation des commentaires du demandeur au rapport J60

1. Le demandeur souhaite corriger l'erreur aux pages 6, 13 et 17, où le surcoût prévu à charge du LEVEMIR de 1,5 M EURO est considéré erronément comme coût pharmaceutique.

EVALUATION : Correct, le surcoût prévu était de 1,5 M euro et le coût pharmaceutique prévu était de 3 M euro (comme le LEVEMIR coûte approximativement le double de l'INSULATARD). Le rapport J60 LEVEMIR n° 2389 sera corrigé sur ces points.

2. Le demandeur constate par conséquent que le budget INAMI prévu pour le LEVEMIR n'est pas dépassé.

EVALUATION : Correct, le rapport J60 LEVEMIR n° 2389 sera corrigé sur ce point.

3. Le demandeur regrette l'injustice en termes d'absence de remboursement du LEVEMIR chez les diabétiques de type 2, à l'opposé de LANTUS.

EVALUATION : Ceci ouvre de nouveau le grand débat du coût-efficacité des analogues d'insuline chez les diabétiques de type 2.

4. Le demandeur souhaite ne pas réduire le prix du LEVEMIR vu les prix sur le marché européen.

EVALUATION : C'est notamment le prix élevé du LEVEMIR, qui est approximativement le double de celui de l'INSULATARD, dans un domaine croissant de dépenses assurance-maladie à savoir le diabète de type 2, qui bloque cette situation. Rappelons que le NOVOMIX-30, a un coût au maximum celui de LANTUS, est remboursé chez les diabétiques de type 2 conventionnés ou non-conventionnés. Le NOVOMIX-30 est du même fabricant que le LEVEMIR ; les NOVOMIX-50 et NOVOMIX-70 rejoindront bientôt le NOVOMIX-30.
